



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocation aux adultes handicapés

Question écrite n° 65679

Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le montant de l'allocation aux adultes handicapés. Eu égard à l'absence de revalorisation de cette aide depuis plusieurs années, et compte tenu du nombre important de bénéficiaires, il souhaiterait savoir si le Gouvernement envisage une réforme sur ce sujet.

Texte de la réponse

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), prestation non contributive financée sur le budget de l'Etat, est un minimum social qui évolue comme le minimum vieillesse, en application de l'article D. 821-3 du code de la sécurité sociale. Les modalités de revalorisation du minimum vieillesse ne sont fixées par aucun texte. Cependant, le minimum vieillesse est généralement revalorisé une fois par an au 1er janvier. C'est ainsi que les augmentations successives du minimum vieillesse et, par suite, de l'AAH (1,2 % en 1997, 1,1 % en 1998, 2 % en 1999, 1 % en 2000 et 2,2 % en 2001), ont permis un gain de pouvoir d'achat de la prestation ces cinq dernières années et témoignent de la volonté du Gouvernement de garantir un niveau de vie décent aux personnes handicapées. Par ailleurs, il convient de préciser que le montant de l'AAH, revenu minimum accordé en dehors de toute référence à une activité professionnelle, correspond à plus de 60 % de celui du SMIC net. Le montant actuel de l'AAH s'élève à 3 654,50 francs mensuels auquel peut être ajouté le complément d'AAH (585 francs), attribué sous certaines conditions, qui permet à ses bénéficiaires de couvrir les dépenses supplémentaires induites par les adaptations nécessaires à une vie autonome à domicile. La prochaine revalorisation de l'AAH devrait donc intervenir le 1er janvier 2002 et le Gouvernement a l'intention de fixer un taux de revalorisation permettant de maintenir au minimum le pouvoir d'achat de l'allocation.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Dupilet](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (6^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65679

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 septembre 2001, page 5125

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7445